

**MODELE DE TABLEAU A REPRENDRE POUR CONSTITUER UN REGISTRE D'IDENTIFICATION  
DES PARTICIPANTS A UNE VENTE AU DEBALLAGE**

Références réglementaires : Articles R 321-9 et R321-10 DU Code pénal

NOM ET PRENOM DES PARTICIPANTS OU LE CAS ECHEANT DENOMINATION SOCIALE DE LA PERSONNE MORALE REPRESENTEE	DOMICILE DES PARTICIPANTS OU LE CAS ECHEANT SIEGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE	QUALITE (PARTICULIER OU COMMERCEANT)	NATURE ET N° DE LA PIECE D'IDENTITE PRESENTEE, INDICATION DE L'AUTORITE QUI L'A DELIVREE ET DATE DE DELIVRANCE	POUR LES COMMERCEANTS N° D'IMMATRICULATION AU RCS	REMISE ATTESTATION DE NON PARTICIPATION A DEUX AUTRES VENTES AU COURS DE L'ANNEE CIVILE

**Sanctions**

Code Pénal - Art 321-7 : Est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, le fait par une personne qui organise, dans un lieu public ou ouvert au public, une manifestation en vue de la vente ou de l'échange d'objets...D'omettre, y compris par négligence, de tenir à jour le registre permettant